



CHAPITRE VI. RESUME NON TECHNIQUE

-  1- Synthèse de l'évaluation environnementale
-  2- Approche méthodologique
-  3- Les sources



1. Synthèse de l'évaluation environnementale

1.1. Etat Initial de l'Environnement

1.2. Identification des effets probables

1.3. Les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement

1.4. Degré de sensibilité environnementale

1.5. Incidences sur les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement

1.6. Les mesures pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs du plan sur l'environnement



L'évaluation des incidences du projet d'urbanisme communal sur l'environnement est nécessaire conformément à la législation en vigueur du fait de l'existence de projets dans les périmètres Natura 2000.

Par ailleurs la commune a également souhaité mener cette démarche sur l'ensemble des sites de projets pour garantir la compatibilité des sites voués à accueillir des installations, équipements et habitations, avec l'environnement.

Pour cela le présent rapport de présentation contient une analyse fine sur les incidences, les mesures compensatoires à mener et les exigences à respecter pour préserver l'environnement.

Ces différentes analyses sont intégrées aux différentes parties du rapport de présentation.

Le résumé non technique permet de synthétiser l'évaluation environnementale.

1.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Biodiversité et milieux naturels, risques naturels et technologiques, pollutions et qualité des milieux ont fait partie des grands thèmes étudiés dans le document.

Biodiversité et Milieux Naturels

L'analyse de l'état initial de l'environnement montre que l'ensemble du territoire communal offre des qualités naturelles patrimoniales, architecturales et paysagères d'une rare valeur. Elles se retrouvent traduites dans la multiplicité des protections réglementaires (réseau Natura 2000, ZNIEFF, site inscrit)

La colline et son couvert boisé représentent un écrin paysager de grande qualité, tout comme la compacité de la plaine agricole.

Le village témoigne d'une organisation urbaine traditionnelle avec la présence d'un patrimoine architectural de qualité. Les éléments bâtis patrimoniaux ponctuent le territoire et peuvent être représentés par les bastides et hameaux patrimoniaux.

Le cadre de vie agréable offert par l'environnement naturel et paysager de la commune concourt à l'image de marque de la commune où il fait bon vivre.

L'eau, quant à elle, est intimement présente sur la commune à travers les cours d'eau qui parcourent le territoire et le lac qui présentent un fort intérêt écologique mais à l'équilibre fragile. La bonne qualité de l'eau sous toutes ses formes fait émerger des problématiques spécifiques qui tiennent à la conservation de son état.

Les risques

Ceci étant, certains risques et menaces environnementales potentielles sont présents sur le territoire :

- les risques naturels (incendies, inondations et mouvement de terrain)
- les risques technologiques (présence du gazoduc, de l'oléoduc et de la distillerie)

Pollutions et nuisances

En matière d'assainissement, le zonage d'assainissement identifie plusieurs secteurs urbanisés où le système d'assainissement individuel présente des déficiences qui risquent de se répercuter sur l'environnement.

- Les eaux de baignade : elles sont conformes aux normes bactériologiques et aux normes chimiques en vigueur.

- L'air : même en période de grande chaleur, Carcès bénéficie d'une assez bonne qualité de l'air dont le CO2 est compris entre 150 et 180 microgramme par m3 d'air.

- Le bruit : le tronçon de la RD 562 au départ du village en direction du Thoronet est classé voie bruyante de catégorie 4. La largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la D 562 est de 30 m.

L'isolement acoustique à prévoir dans cette bande bruyante est précisé par l'arrêté Préfectoral du 7/06/2000 sur la RD 562

- Les émissions de gaz à effet de serre : à raison d'1,5 véhicule par ménage, l'émission de GES sont restreint limitant les impacts sur l'environnement.

- la gestion des déchets est assurée par le SIVED et le SIVOM du haut Var. Le tri sélectif est géré par la commune.

Avec les soucis de développement durable, du respect de l'environnement et l'augmentation de la population, la gestion des

déchets devient une des préoccupations majeures des communes. Les déchets ont été pris en considération dans l'évaluation environnementale.

Après un état des lieux de la situation environnementale de la commune, de ses forces et de ses faiblesses, les sites susceptibles d'être touchés par le plan ont été étudiés.

Ils ont été répartis en 2 catégories :

- sites hors périmètres de protection sur lesquels la commune veut porter des projets
- les sites à l'intérieur des périmètres de protection Natura 2000 dans lesquels la commune a des projets.

Ainsi la démarche engagée par la commune a été de faire réaliser une étude environnementale sur chaque site à enjeux, c'est à dire voué à être investis par les activités humaines.

Il ressort de cette étude menée par des naturalistes et scientifiques du cabinet Espace Environnement, l'ensemble des sites étudiés sont issus de milieux façonnés par les activités humaines plus ou moins récentes et ne présentent pas d'intérêt écologique ou conservatoire majeur.

Pour autant il est intéressant, tant au niveau écologique que paysager, de pouvoir conserver et de mettre en valeur des éléments présents sur certains sites.

- sites hors périmètres de protection sur lesquels la commune veut porter des projets

Site 1 : La Fare

Ce site présente une entité écologique appartenant à la chênaie mixte à Chêne vert et pubescent. Plus ou moins mature suivant les zones, cette chênaie qui représentera le stade forestier terminal se met en place après la disparition du stade intermédiaire qu'a constitué la pinède à Pin d'Alep.

Site 2 et 3 : Les Oliverons - Rouvière/Bauquières

Ces lots ont été traités ensemble car il s'agit de zones agricoles exploitées ou en friches.

Elles ne présentent aucun enjeu écologique.

Il serait néanmoins intéressant tant au point de vue paysager, du patrimoine humain que sur le plan écologique de préserver sur ces zones les restanques et les haies s'y trouvant

- les sites à l'intérieur des périmètres de protection Natura 2000 dans lesquels la commune a des projets.

Site 4 : Saint-Paul

Cette petite parcelle formée d'une vigne ne semble pas à première vue poser de problème sinon qu'elle jouxte la rivière méditerranéenne temporaire de la Cassole. Or celle-ci présente une belle ripisylve qui doit être impérativement conservée.

Ce type de formation végétale est du plus haut intérêt écologique au niveau des chaînes trophiques et des abris qu'elle fournit à la faune. **De plus, son rôle de filtre naturel préservant la qualité d'eau en barrant l'accès aux intrants anthropiques n'est plus à démontrer.**

Site 6 : Les Praderies

Le site est en vigne et borde une zone d'activité. Une parcelle cernée par les vignes n'est pas cultivée, où les hautes herbes, témoignent du caractère humide voire inondable de cette portion. Deux cabanons à l'abandon sont présents de part et d'autre, accompagné d'arbres et de lierre. Une petite parcelle, située à au nord est en friche.

Le site est limité à l'ouest par un vallon profond où s'écoule un modeste cours d'eau alimenté par un canal. Le cours d'eau rejoint l'Argens à peu de distance au nord. Le vallon accueille une ripisylve à orme champêtre, frêne à feuilles étroites, peuplier noir, roncier, lierre.

L'extension de la zone d'activité sur les espaces en vigne ne pose pas de problème quant au strict point de vue de la faune.

Site 7 : Les Anglades

au sud-est du village, entre la route D 13 et la rivière Caramy.

Le site est une micro vallée alluviale surmontée, coté Est, de collines à pin d'Alep.

La majeure partie du site est construite avec maisons d'habitation et jardins. Quelques parcelles en friche, en vigne ou en prairie existent, complètement cernées par les habitations.

Le seul intérêt naturaliste réside dans le cours d'eau, ses berges et les boisements associés. La forêt galerie composite est encore de qualité et permet à une faune typique de se maintenir.

Le reclassement de la zone ne ferait qu'entériner un état de fait.

Site 8 : La STEP quartier des Gravières,
au nord-est du village, en bordure de la route D 562, à cheval sur le fleuve Argens.

La partie située en rive gauche de l'Argens est constituée de zones fortement bouleversées :

une zone de stockage et vente de matériaux (sable, gravier, roche), une station d'épuration des eaux et une déchèterie verte. Un champ fait suite à cet ensemble.

Les milieux agricoles ou fortement bouleversés n'offrent pas d'intérêt particulier vis-à-vis de la faune. La juxtaposition de milieux ouverts agricoles, de milieux forestiers secs et de la forêt galerie à peuplier blanc est une combinaison très productive en termes de biodiversité. Cette combinaison est particulièrement favorable aux espèces insectivores telles certains oiseaux et à toutes les espèces de chiroptères.

Le cours d'eau est très propice à des espèces prioritaires comme la Cistude d'Europe (*Emys orbiculatis*) et aux Odonates. Des espèces d'oiseaux aquatiques comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) y sont possibles.

Les parcelles cultivées ou en friche, sont à elles seules peu riches. Néanmoins leur changement d'affectation pourrait nuire à la richesse actuelle de l'ensemble du site, directement par la perte d'habitats et de sources de nourriture et indirectement par atteinte inévitable à la forêt galerie.

Il faut noter qu'aucun changement d'affectation n'est prévu sur le site. Seuls des aménagements légers des structures existantes sont prévus. L'atteinte aux milieux naturels est quasi-inexistante.

Site 9 : Le domaine de Brauch

en bordure du lac de Carcès, en rive ouest.

Le site présente majoritairement un espace anthropique avec une aire de stationnement, une construction en cours de réhabilitation et de petites falaises fréquentée par les grimpeurs. Des arbres de belle venue s'y trouve avec notamment le marronnier d'Inde.

Le site est déjà fortement aménagé. Des travaux de réhabilitation d'une construction sont déjà en cours. Bien qu'aucun enjeu particulier ne puisse être mis en avant, des inventaires concernant notamment les insectes et les Lépidoptères pourraient être approfondis.

Site 10 : La piscine du Lac
en bordure du lac de Carcès, en rive ouest.

Le site est en pente forte et supporte dans son ensemble des milieux buissonnants en mosaïque avec la yeuseraie, le tout surmonté plus ou moins densément de pin d'Alep.

Le site ne présente pas de particularité et aucun enjeu n'est à mettre en avant du strict point de vue faunistique. Deux espèces de Lépidoptères sont possibles sur le site qu'il faudrait alors étudier plus finement.

Pour conclure :

Il apparaît clairement que la commune de Carcès multiplie les niveaux de classement, de protection et d'intérêt écologique par la présence d'un Espace Naturel Sensible (la Fare), d'une ZNIEFF et d'un site appartenant au réseau Natura 2000 (incluant le Caramy jusqu'au lac de Carcès ainsi que la Cassole au niveau de sa confluence avec l'Argens).

Au regard de cette situation assez exceptionnelle, des précautions doivent être prises en ce qui concerne les sites étudiés pour lesquels la préservation des ripisylves doit être une priorité incontournable.

1.2. IDENTIFICATION DES EFFETS PROBABLES

Un certain nombre de projets sont envisagés sur différents sites de la commune. La présente évaluation a pour tâche d'évaluer les impacts environnementaux du plan dans son ensemble.

Plusieurs mesures du projet de PLU ont un impact significatif direct ou indirect, modéré ou fort, positif ou négatif :

- a- basculement d'une zone Naturelle en zone Urbaine ou A Urbaniser
- b- basculement d'une zone Agricole en zone Urbaine ou A Urbaniser
- c- basculement d'une zone Naturelle en zone Agricole
- d- basculement de zone d'urbanisation future en U
- e- reconversion des zones NB en U ou AU
- f- reconversion des zones NB en N
- g- reconversion des zones NB en A
- h- Maintien de la zone Usc du collège
- i- Maintien de la zone Up de la caserne des Pompiers
- j- Création du sous-secteur Ut
- k- Création de sous-secteurs Ap
- l- Création de sous-secteurs Nh
- m - Création du sous-secteur Nt
- n- Projet de déchèterie ERn°36
- o- Maintien, suppression, modification, création d'Emplacements réservés
- p- Réduction des Espaces Boisés Classés
- q- Création d'EBC en milieu urbain
- r- Recensement et protection des bastides et hameaux patrimoniaux en vue de leur réhabilitation
- s - Création d'un secteur Nr sur les zones inondables du Caramy
- t - Création d'un secteur Uca avec superficie minimale des terrains à 1500 m²
- u - Création d'EBC sur la zone à nénuphars du Caramy
- v - Recensement du Bâti patrimonial au titre du L.123-1 7° du code de l'urbanisme

La synthèse des 14 thématiques abordées est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Les thématiques qui seraient les plus touchées sont représentées par le milieu physique à savoir la qualité du sol, de l'eau et de l'air.

Le milieu physique et naturel sont classiquement touchés dans le cadre d'un développement urbain.

Thématique :	touchée fortement	touchée assez fortement	touchée modérément
	sol	flore	faune
	eau	risque incendie	paysages
	air	nuisances sonores	risque mouvement de terrain
			déchets

Après une appréhension des impacts sur les choix opérés dans le PLU dans son ensemble, cette partie détaillera les incidences négatives et positives des secteurs de projet localisés dans le périmètre de protection de la SIC Val d'Argens.

(Ces secteurs ont été numérotés de 4 à 10 dans le document)

1.3. LES CONSEQUENCES EVENTUELLES DE L'ADOPTION DU PLAN SUR LA PROTECTION DES ZONES REVETANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les 6 secteurs identifiés dans l'étude naturaliste comme potentiellement susceptibles d'affecter le milieu naturel sont :

- le quartier de Saint Paul avec le projet de caserne des Pompiers
- le quartier Cougournier avec le projet de l'école
- le quartier des Praderies avec le projet d'extension de la zone d'activité
- le projet des Anglades avec l'établissement d'une zone d'urbanisation future vouée à l'habitat
- le projet de mise aux normes de la station d'épuration sur le site actuel
- le projet de zone touristique sur le domaine de Brauch et sur le site de la piscine.

voir les tableaux synthétiques d'évaluation des incidences qui suivent sur les 5 secteurs à enjeux :

SECTEUR Saint-Paul

	Les thèmes	INCIDENCES NEGATIVES		INCIDENCES POSITIVES
		Temporaires	Permanentes	Permanentes
Milieu Physique	Sols	- vibrations, modifications de topographie - risque de pollution des sols. Des mesures de protection devront être mises en oeuvre	- nivellement - imperméabilisation des sols	-
	Eau	- risque d'affectation des nappes souterraines et de la Cassole à proximité par infiltration ou ruissellement.	- la zone est aujourd'hui raccordée au réseau d'assainissement avec une station d'épuration suffisante	- la consommation des ressources naturelles sera inchangée car le projet réside dans le déménagement d'une installation déjà existante
	Air	Les impacts liés aux travaux de construction seront temporaires mais présents sur le site : soulèvement de poussières	-	-
	Climat local et énergie	-	-	-
Milieu biologique	Flore et végétation	- risque de perturbation du biotope sur le site et ses abords	- très faibles parce que l'ensemble du couvert végétal de qualité sera conservé (ripisylve, massifs boisés alentours, etc...) Le projet est situé sur une friche plane du secteur.	- préservation de la ripisylve - préservation des entités boisées proches
	La faune	- risque de perturbation de la faune notamment à cause de la fréquentation des lieux, du bruit, de la lumière, des modelages des sols.	- les aménagements risquent de modifier le biotope actuel.	
Milieu humain et vie quotidienne	Patrimoine bâti et urbanisation	- aucune	- aucune. La site est aujourd'hui dépourvu de constructions	
	Paysage		la configuration du site n'induit pas d'incidences dommageables au niveau du paysage. - Le site n'est pas perceptible depuis la route, ni depuis les quartiers voisins	
	santé publique	- en phase chantier des soulèvements de poussières et l'activité sonore atténuées par la configuration du site (entre ripisylve et collines)		
	accès à la nature			
	déplacements	- augmentation du trafic d'engins et des entrées-sorties sur le site depuis la RD 13		- aménagement d'un giratoire fluidifiant le trafic RD13 RD222
Risques et nuisances	risques/sécurité	- risque potentiel lié à la phase chantier vis à vis de la population. Des mesures de protection du site devront être mises en oeuvre pour protéger les populations du chantier (barrières..)	- l'urbanisation est susceptible d'augmenter le niveau de ruissellement urbain -en l'absence de PPR, seuls les aléas permettent de d'appréhender les risques qui résident ici dans celui d'inondation (faible) et celui d'incendie.	- la caserne garantit la proximité des pompiers des habitations. La RD 13 proche permettra une desserte aisée pour les interventions - la réalisation de la caserne des pompiers induira l'aménagement des accès sur la RD 13 avec un rond point (RD13-RD222) où aujourd'hui les circulations sont difficiles.
	nuisances sonores	- elles résident essentiellement en phase chantier (bruit amplifié, flux de circulation augmenté...) Cependant le site n'est pas directement voisin de logements	- La caserne des pompiers va engendrer des flux de circulation de camions supplémentaires ainsi que effets sonores liés aux sirènes de la caserne et des véhicules.	
	Déchets	- la phase chantier va générer de nombreux déchets liés au BTP qu'il conviendra de gérer	- la caserne induit la création supplémentaire de déchets	- développement de la gestion intégrée des déchets

SECTEUR Cougournier : projet de caserne des Pompiers

	Les thèmes	INCIDENCES NEGATIVES		INCIDENCES POSITIVES
		Temporaires	Permanent	Permanent
Milieu Physique	Sols	- vibrations, modifications de topographie	- nivellement - imperméabilisation des sols	-
	Eau	- risque d'affectation des nappes souterraines par infiltration et du cours d'eau du Caramy à proximité par ruissellement.	- la consommation en eau et en énergie augmente - la zone est aujourd'hui raccordée au réseau d'assainissement avec une station d'épuration suffisante pour accueillir l'école et les habitations. Les effets sont donc nuls	
	Air	Les impacts liés aux travaux de construction seront temporaires mais présents sur le site : soulèvement de poussières	- l'augmentation du trafic engendre de nouvelles émissions de GES	-
	Climat local et énergie	-	-	-
Milieu biologique	Flore et végétation	- risque de perturbation du biotope sur le site et ses abords - les secteurs à construire sont souvent le support de dépôts de matériaux et d'engins en phase chantier qui seront conséquents pour la création de l'école.	- très faibles parce que l'ensemble du couvert végétal de qualité sera conservé (grands cèdres, ripisylve, etc...) Les projets seront localisés sur les prairies actuelles.	- intégration des éléments végétaux remarquables au sein des aménagements - préservation de la ripisylve - espaces verts supplémentaires introduits au sein de l'aménagement de la zone
	La faune	- risque de perturbation de la faune notamment à cause de la fréquentation des lieux, du bruit, de la lumière, des modelages des sols.	- les aménagements risquent de modifier le biotope actuel.	- la qualité et la présence d'espaces verts permettra aux espèces de retrouver un habitat naturel après travaux
Milieu humain et vie quotidienne	Patrimoine bâti et urbanisation	- aucune	- aucune. La site est aujourd'hui dépourvu de constructions	
	Paysage		- la configuration du site n'induit pas d'incidences dommageables au niveau du paysage.	
	santé publique	- en phase chantier des soulèvements de poussières et l'activité sonore augmentée pourront causer une gêne pour les populations voisines du site		
	accès à la nature			
	déplacements			
Risques et nuisances	risques/sécurité	- risque potentiel lié à la phase chantier vis à vis de la population. Des mesures de protection du site devront être mises en oeuvre pour protéger les populations du chantier (barrières..)	- l'urbanisation est susceptible d'augmenter le niveau de ruissellement urbain dont les aménagements devront tenir compte	
	nuisances sonores	- elles résident essentiellement en phase chantier (bruit amplifié, flux de circulation augmenté...) - bruits liés au chantier pour les habitations riveraines	- l'école va certainement générer des flux automobiles supplémentaires. Les heures d'entrées et sorties de l'école ainsi que les périodes de récréation seront à l'origine d'activité sonore plus importante	
	Déchets	- la phase chantier va générer de nombreux déchets liés au BTP qu'il conviendra de gérer	- le développement de la zone induit l'augmentation de la quantité de déchets à traiter	

SECTEUR Les Praderies : projet de l'école

	Les thèmes	INCIDENCES NEGATIVES		INCIDENCES POSITIVES
		Temporaires	Permanentes	Permanentes
Milieu Physique	Sols	- vibrations - risque de pollution des sols. Des mesures de protection devront être mises en oeuvre	- imperméabilisation due à l'aménagement de la zone	
	Eau	- risque d'affectation des nappes souterraines par infiltration et du cours d'eau de l'Argens à proximité par ruissellement.	- augmentation de la consommation en eau liée à l'activité supplémentaire - Les volumes d'effluents supplémentaires liés à l'aménagement de la zone pourront être traités par la station d'épuration actuelle.	
	Air	Les impacts liés aux travaux de construction seront temporaires et résident essentiellement dans le soulèvement de poussières et l'augmentation du trafic des engins	- émission de rejets polluants atmosphériques liés aux circulations des nouveaux artisans .	
	Climat local et énergie			- volonté de réalisation d'une ZAE HQE conformément aux objectifs de développement durables du PLU
Milieu biologique	Flore et végétation	- le site est actuellement un champ de vignes - perturbation du biotope sur le site et ses abords en phase chantier - les secteurs à bâtir sont souvent le support de dépôts de matériaux et d'engins en phase travaux qui participe à la destruction des essences locales	- déprise de terrains potentiellement agricoles du site sur 8 ha. - l'urbanisation attendue devrait engendrer l'arrachage des pieds de vignes liée à la réalisation de constructions et d'infrastructures sur ces 8 hectares.	- préservation de la ripisylve
	La faune	- Les travaux risquent de perturber les populations du SIC Val d'Argens, qui sont majoritairement représentés par la ripisylve de l'Argens. - perturbation de la faune en raison du bruit et de la fréquentation des lieux aux abords des projets	- les aménagements risquent de modifier le biotope actuel.	
Milieu humain et vie quotidienne	Patrimoine bâti et urbanisation	- aucune	- aucune car le site est vierge de toute construction	
	Paysage		- le secteur des Praderies est voisin de la ZAE actuelle et constitue une extension de la zone existante. Les habitations situées de l'autre côté de la RD 562 bénéficient d'une topographie atténuant les percées visuelles sur le site. - le projet d'urbanisme aura un certain impact sur le paysage en raison de sa position en entrée de ville. - La platitude du site accentue les percées visuelles depuis les abords immédiats - Des mesures d'intégrations paysagères et du respect de la trame bocagère devront être mises en place.	- Volonté d'aménagement paysager très végétal permettant de valoriser l'entrée de ville et de conserver le caractère naturel
	santé publique	- seuls des soulèvements de poussières en phase chantier pourront constituer une éventuelle gêne pour la population		
	accès à la nature			
	déplacements			- Aménagement des accès sur la RD562 permettant la sécurisation de la zone
Risques et nuisances	risques/sécurité	- risque potentiel lié à la phase chantier vis à vis de la population. Des mesures de protection du site devront être mises en oeuvre pour protéger les populations du chantier (barrières..)	- l'urbanisation est susceptible d'entraîner une augmentation de l'imperméabilisation des sols et par voie de conséquence, une augmentation du volume des eaux de ruissellement	
	nuisances sonores	- elles résident essentiellement en phase chantier (bruit amplifié, flux de circulation augmenté...)	- le flux de circulations automobiles va être augmenté par l'aménagement de la zone..	
	Déchets	- la phase chantier va générer de nombreux déchets liés au BTP qu'il conviendra de gérer	- le développement prévu dans le P.L.U induit une incidence sur la quantité globale des déchets à traiter	- développement de la gestion intégrée des déchets - mutualisation avec la ZAE existante

SECTEUR Les Anglades : projet d'extension de la zone d'activité

	Les thèmes	INCIDENCES NEGATIVES		INCIDENCES POSITIVES
		Temporaires	Permanentes	Permanentes
Milieu Physique	Sols		- imperméabilisation mineure simplement due aux nouvelles habitations (leur nombre est limité vu le faible foncier disponible)	
	Eau		- augmentation de la consommation en eau liée aux nouvelles constructions - Les volumes d'effluents supplémentaires liés à des nouvelles habitations pourront être traités par la station d'épuration actuelle. (mineures car peu de disponibilité foncière)	
	Air	Les impacts liés aux travaux de construction seront temporaires et résident essentiellement dans le soulèvement de poussières	- émission de rejets polluants atmosphériques liés aux circulations des nouveaux habitants.	
	Climat local et énergie			
Milieu biologique	Flore et végétation	- le quartier est actuellement mité correspondant à une ancienne zone NB. Le site héberge un bon nombre de maisons individuelles. Certaines parcelles sont en friche, sans valeur particulière		- préservation de la ripisylve du Caramy
	La faune	- Les travaux risquent de perturber les populations du SIC Val d'Argens, qui sont majoritairement représentés par la ripisylve du Caramy. - perturbation de la faune en raison du bruit et de la fréquentation des lieux aux abords des projets	- aucune	
Milieu humain et vie quotidienne	Patrimoine bâti et urbanisation	- aucune	- aucune	
	Paysage			
	santé publique	- seuls des soulèvements de poussières en phase chantier pourront constituer une éventuelle gêne pour la population		- aménagement à terme des réseaux d'assainissement permettra de garantir la salubrité publique du secteur
	accès à la nature			
	déplacements			
Risques et nuisances	risques/sécurité		- l'urbanisation est susceptible d'entraîner qu'une faible augmentation de l'imperméabilisation des sols	- Aménagement de la desserte et des réseaux en général permettant l'intervention aisée des secours de l'ensemble des habitations
	nuisances sonores	- elles résident essentiellement en phase chantier (bruit amplifié, flux de circulation augmenté...)	- le flux de circulations automobiles va être augmenté par l'aménagement de la zone.	
	Déchets		- augmentation de la quantité des déchets à traiter	

SECTEUR Station d'épuration : projet de mise aux normes de la station d'épuration

	Les thèmes	INCIDENCES NEGATIVES		INCIDENCES POSITIVES
		Temporaires	Permanentes	Permanentes
Milieu Physique	Sols	- la phase chantier peut temporairement bouleverser la composition des sols.	-	- l'aménagement de la STEP permettra une meilleure qualité des équipements et de la qualité des sols
	Eau	- risque d'affectation des nappes souterraines par infiltration et du cours d'eau de l'Argens à proximité par ruissellement en phase de chantier	-	- l'amélioration des équipements tend vers la protection des eaux souterraines et de surface
	Air	- la phase chantier peut entraîner un soulèvement de poussières éventuel	-	-
	Climat local et énergie	-	-	-
Milieu biologique	Flore et végétation	-	-	-
	La faune	- les nuisances liées au chantier peuvent être de nature à perturber le fonctionnement des espèces endémiques.	-	-
Milieu humain et vie quotidienne	Patrimoine bâti et urbanisation	-	-	- Amélioration de la qualité des ouvrages techniques
	Paysage	-	-	-
	santé publique	-	-	- l'amélioration de la qualité des ouvrages permettra d'éviter toute pollution sur le milieu naturel et de fait garantir la salubrité publique
	accès à la nature	-	-	-
	déplacements	-	-	-
Risques et nuisances	risques/sécurité	-	-	-
	nuisances sonores	- comme tout travaux, l'aménagement du site nécessitera l'intervention d'engins qui sont susceptibles de générer des nuisances sonores. Cependant le site est faiblement urbanisés, les riverains sont vraiment peu nombreux	-	-
	Déchets	- ils résident essentiellement dans l'apport supplémentaire de déchets du BTP en phase de travaux	-	-

SECTEUR Brauch (domaine + site piscine village du lac) : projet de zone touristique

	Les thèmes	INCIDENCES NEGATIVES		INCIDENCES POSITIVES
		Temporaires	Permanentes	Permanentes
Milieu Physique	Sols	- impacts possibles en phase travaux	- modelage de la topographie en zone de déclivité	- la réalisation d'un système d'assainissement aux normes permettra d'éviter toute infiltration des eaux usées dans les sols (les systèmes autonomes du village du lac sont de mauvaise qualité)
	Eau	- risques de pollution des eaux souterraines et du lac des mesures spécifiques devront être prises en phase chantier	- augmentation de la consommation en eau liée aux nouvelles constructions surtout en été - Les volumes d'effluents supplémentaires liés aux nouvelles habitations	- volonté de traiter les problématiques actuelles du village du Lac par la mise aux normes du système d'assainissement (réseau collectif + Step)
	Air	- Impacts possibles en phase travaux (poussières)	- émission de rejets polluants atmosphériques liés à l'accueil de nouvelles populations (phénomène essentiellement estival)	
	Climat local et énergie	- aucune		
Milieu biologique	Flore et végétation	- aucune		- valorisation du patrimoine naturel
	La faune	- risque de gêne des habitats naturels liés au lac et à ses abords	- activité humaine notamment en période estivale peut engendrer des désagréments	
Milieu humain et vie quotidienne	Patrimoine bâti et urbanisation	- aucune		- valorisation du patrimoine bâti par la réhabilitation des ruines
	Paysage		- le site du domaine de brauch n'aura que de faibles incidences paysagères de par la nature des travaux possibles et la configuration du site - le site du village du Lac est plus exposé aux cônes de vue depuis la RD13. Le programme envisagé devra respecter les enjeux paysagers des abords du lac	
	santé publique	- aucune (zone non habitée)		
	accès à la nature			
	déplacements			
Risques et nuisances	risques/sécurité		- risque d'incendie par rapport aux boisements voisins - l'imperméabilisation éventuelle des sols risque d'entraîner une augmentation du ruissellement, néfastes aux regard de la composition physico-chimique de l'eau du lac proche	- l'aménagement de la zone garantira une meilleure sécurité pour les habitants du village du lac par l'aménagement de voies d'accès pour les services de secours
	nuisances sonores	- essentiellement liées au bruits de chantier (travaux, manipulations d'engins, circulations...)	- augmentation du trafic en période estivale	
	Déchets	- les travaux vont générer des déchets de BTP qu'il convient de traiter	- augmentation du nombre de déchets surtout en période estivale	- l'aménagement permettra de mutualiser la gestion des déchets avec le quartier du village du lac

1.4. DEGRE DE SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

Le degré de sensibilité environnementale est ici appréhendé de sorte à percevoir les niveaux d'affectation de l'environnement des zones étudiées.

- : Néant
- + : Faible
- ++ : Modérée
- +++ : Assez forte
- ++++ : Forte

La sensibilité a été considérée aussi bien de manière négative que positive. Pour exemple, le domaine de Brauch présente une sensibilité particulière au niveau patrimonial (préservation des constructions en ruines, etc, ...) que le PLU envisage de mettre en valeur.

C'est la raison pour laquelle les - et + déterminent le niveau de sensibilité, et la couleur, le critère positif (rose) ou négatif (bleu).

Ainsi, le plan prévoit une sensibilité négative faible pour la consommation d'espaces naturels à Saint-Paul, et une sensibilité positive forte pour le patrimoine et l'identité communale à Brauch.

Incidences par thèmes sur :	Saint-Paul	Cougournier	Les Praderies	Les Anglades	Les Gravières	Brauch	Piscine du Lac
La consommation d'espaces naturels	+	+++	+++	-	-	++	++
Les milieux naturels : La faune	+	+	+	-	-	++	++
Les milieux naturels : La flore	+	+	++	-	-	++	++
Les paysages	-	+	+++	+	-	+++	+++
La patrimoine bâti	-	-	-	-	-	+++	-
La sauvegarde du territoire rural	+	+	+++	-	-	+	+
La consommation des ressources naturelles (assainissement, adduction d'eau potable)	+	+++	+++	+	-	++	++
La sécurité des habitants face au risque incendie	+	+	-	+	-	+++	+++
La sécurité des habitants face au risque inondation	++	++	++	++	++	+	+
La qualité du cadre de vie	-	++	+	+	-	+	-
Le patrimoine culturel et l'identité communale	-	-	-	-	-	+++	-

1.5. INCIDENCES SUR LES ZONES REVETANT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Ces zones sont essentiellement représentées par le périmètre Natura 2000.

Concernant le secteur biogéographique du Val d'Argens, il revêt une importance particulière notamment par rapport aux espèces patrimoniales floristiques et faunistiques qui en dépendent.

1- La végétation des ripisylves et des rives du lac :

Menaces potentielles :

L'essentiel des menaces possibles lors d'aménagements proches de ces corridors végétaux résident en :

- l'arrachage, la coupe ou l'abattage d'arbres composant la ripisylve
- le piétinement de végétaux de qualité
- la pollution du cours d'eau par ruissellement des eaux de surface lors de la période de travaux et en phase d'exploitation.

Par ailleurs l'étude scientifique menée par Espace Environnement n'a pas soulevé l'existence d'espèces végétales patrimoniales sur les sites de projet du PLU.

2- La faune

Le Val d'Argens détient un grand nombre d'espèces et présente un fort intérêt pour la préservation des chauves-souris tels que :

Menaces potentielles :

La plupart des menaces a un lien avec les activités humaines :

- le dérangement dans les gîtes cavernicoles
- la détérioration généralisée des cours d'eaux
- le prélèvement par des collectionneurs
- fermeture des sites souterrains (carrières, mines...);
- disparition de gîtes de reproduction
- disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture
- les chocs avec les voitures

- Aménagement touristique des cavités.
- Fréquentation importante de certains sites souterrains.
- Fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains
- Conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers
- Destruction des peuplements arborés linéaires
- Traitements phytosanitaires
- Circulation routière et ferroviaire
- Développement des éclairages publics

1.6. LES MESURES POUR ÉVITER RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS NÉGATIFS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

Qu'il s'agisse du PADD, des orientations d'aménagement, du règlement ou du zonage, le PLU tient compte de l'environnement et notamment de sa position au regard du SIC Val d'Argens en mettant en oeuvre des dispositions visant à éviter, réduire et compenser les effets éventuels du plan sur l'environnement.

L'appréciation des effets notables induits par le plan, permet de dégager les mesures à mettre en place pour limiter les impacts du PLU sur l'environnement. Celles-ci sont inscrites sous différentes formes dans le présent plan.

Dans un second temps, les mesures compensatoires à mettre en oeuvre dans des cas précis seront également étudiées.

La prise en compte et la mise en valeur de l'environnement comptent parmi les supports et les principes de la révision du P.L.U. de Carcès.

D'avantage que de limiter les incidences du présent Plan Local d'Urbanisme sur l'environnement, certains éléments du règlement et les orientations générales inscrites au Projet d'Aménagement et de Développement Durable placent le patrimoine naturel et culturel au coeur des préoccupations d'aménagement et d'organisation de l'espace.

Le projet urbain a été composé en fonction des principes de gestion et de maîtrise des ressources naturelles et des énergies.



	EVITER	REDUIRE	COMPENSER
1- SOLS	<ul style="list-style-type: none"> -stopper l'urbanisation diffuse -Initier de nouvelles formes d'agriculture (biologique dans l'aménagement de l'ENS de la Fare) 	<ul style="list-style-type: none"> - protéger les sols en limitant les aménagements - limiter l'excavation des sols - éviter l'apport de terres extérieures au site - protection des sols en phase chantier dans le cadre de projet (baches, etc...) - insérer les projets dans la topographie pour limiter les excavations. 	<p>Les traitements paysagers et architecturaux permettant la bonne infiltration des eaux de pluie; Les toitures végétalisées et les aires de stationnement engazonnées permises dans le règlement peuvent permettre de limiter le ruissellement des eaux de surface et leur infiltration dans les sols.</p>
2- EAU	<ul style="list-style-type: none"> -les Périmètres de protection des eaux de captage - périmètres de protection des eaux du lac <p>L'ensemble des cours d'eau est classé en zone naturelle au PLU de manière à réserver la qualité des eaux et des ripisylves qui les bordent</p>	<p>la réglementation des rejets dans les milieux naturels soumet les constructions à des dispositifs autonomes de traitement à la parcelle suivant le niveau de contraintes.</p> <p>A moyen terme, la commune envisage, avec la création d'un nouveau dispositif d'épuration, que l'ensemble des constructions en milieu urbain soit desservi par un assainissement collectif</p>	
3- AIR	<ul style="list-style-type: none"> - stopper l'urbanisation diffuse 	<ul style="list-style-type: none"> -organiser un schéma de circulation cohérent. -favoriser les modes de déplacements doux -limiter l'étalement urbain 	
4- CLIMAT ET ENERGIE		<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des matériaux de construction durables limitant les 	<p>Des systèmes producteurs d'énergie comme les panneaux solaires, les puits provençaux ou autres sont vivement conseillés dans le respect des sites et paysages.</p>
5- FLORE ET VEGETATION	<ul style="list-style-type: none"> - stopper l'urbanisation diffuse - protéger les ripisylves en zone N permettant d'assurer la sauvegarde de corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - conserver les beaux sujets végétaux - assurer la préservation des collines boisées en créant un réseau de pistes de secours pour la prévention des incendies adapté et cohérent - Valoriser les espaces boisés en intégrant des poches à cultiver 	<ul style="list-style-type: none"> - planter des essences locales pour la végétalisation après travaux - Ouvrir les sites naturels à la population au travers d'itinéraires pédagogiques. - aménager des circuits le long des canaux et du Lac
6- LA FAUNE	<ul style="list-style-type: none"> - stopper l'urbanisation diffuse - protection totale des cours d'eau - protection totale de toutes les zones boisées - Protection des espaces boisés urbains 	<ul style="list-style-type: none"> - privilégier les travaux en hiver afin de ne pas déranger la faune locale - éviter de réaliser les travaux pendant les périodes de nidification 	<ul style="list-style-type: none"> - planter des essences locales pour la végétalisation après travaux afin de perturber au minimum le biotope

	EVITER	REDUIRE	COMPENSER
7- PATRIMOINE BATI ET URBANISATION	<ul style="list-style-type: none"> - affirmer l'identité villageoise. - protéger le patrimoine bâti identitaire - conserver le patrimoine identitaire de pierres sèches et les constructions historiques 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la construction durable des bâtiments - favoriser le développement de toitures végétalisées - limiter l'imperméabilité des sols - favoriser le libre écoulement du ruissellement 	
8- PAYSAGES	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des cônes de vue sur le village 	<ul style="list-style-type: none"> - travailler sur les couleurs et les matériaux de construction - préserver la végétation dans les aménagements et projets - conserver les poches végétales en centre ville - encourager l'utilisation de matériaux naturels dans la construction 	
9- SANTÉ PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - traiter les eaux usées de manière contrôlée - aménager les chemins et sentiers de promenade - préserver les entités boisées en milieu urbain 	L'agriculture sans pesticides	
10- ACCES À LA NATURE	<ul style="list-style-type: none"> - limiter l'urbanisation aux secteurs déjà urbanisés du centre ville - ouvrir les espaces naturels aux habitants - offrir des espaces accessibles par tous 		
11- DEPLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des emplacements réservés pour la modification, la suppression, ou la création de voies nouvelles permet de créer un schéma de circulation cohérent facilitant les déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir un schéma de desserte interne des quartiers limitant les impacts sur les déplacements de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - aménager les abords des routes départementales a déjà été entrepris.
12- RISQUES-SECURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> - obliger le débroussaillage - interdiction de constructions nouvelles dans les zones naturelles et inondables 	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir des chemins adaptés pour le passage des engins de défense des forêts contre les incendies. - interdire les constructions dans les zones où sont établies des servitudes faces aux risques technologiques et industriels (conduite de gaz, d'hydrocarbures, distillerie) 	
13- NUISANCES SONORES	<ul style="list-style-type: none"> - prescrire le recul que doivent respecter les habitations par rapport aux voies 	<ul style="list-style-type: none"> - respecter des horaires de chantier adaptés - conserver des haies végétales véritables tampons phoniques naturels 	
14- DECHETS		<ul style="list-style-type: none"> - assurer et développer le système de collecte et tri sélectif - création de déchèterie sur la commune - prévoir des conteneurs masqués ou intégrés au paysage autant que possible pour préserver le paysage 	

2. Approche Méthodologique et sources pour l'établissement de l'évaluation environnementale

2.1. Méthodologie générale de l'évaluation environnementale

2.2. Méthodologie adoptée par les scientifiques et naturalistes
qui ont mené l'évaluation environnementale

2.1. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

A travers la mise en oeuvre de l'évaluation environnementale, le concept de développement durable visant à promouvoir un mode de développement intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales trouve ici un outil de mise en oeuvre territoriale.

L'évaluation environnementale a été mise en oeuvre dans le PLU au travers de l'application de l'article L.110-1 du code de l'Environnement, de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement Annexe 1, du décret n°2005-613 du 27 Mai 2005, de la circulaire de Ministère de l'Ecologie et de Développement Durable du 12 avril 2006.

L'évaluation environnementale est rendue nécessaire dans le présent plan par la mise en oeuvre de projets au sein du périmètre Natura 2000.

Elle doit être perçue comme une démarche au service du projet de territoire réfléchi, cohérent et durable.

Elle se compose :

- d'une analyse de l'état initial de l'environnement dégagant les atouts et les handicaps du territoire puis les enjeux et les objectifs environnementaux de la commune;
- d'une évaluation des incidences du Plan Local d'Urbanisme sur l'environnement dans les espaces en développement et dans les zones présentant un intérêt particulier;
- de la recherche de mesures pour éviter réduire et compenser les impacts environnementaux sur la base de l'évaluation;

- d'un suivi et d'un bilan des effets sur l'environnement lors de la mise en oeuvre des documents d'urbanisme.

a) *L'analyse de l'état initial de l'environnement*

Elle a été élaborée pour fournir non seulement une image de l'état actuel de l'environnement mais aussi de son fonctionnement, de son évolution naturelle puis des potentialités offertes vis à vis du développement du territoire.

Les dimensions abordées ont été déclinées en domaines selon les spécificités locales du territoire (unités paysagères, patrimoine, qualité des milieux, risques et nuisances...).

Pour chaque dimension, les enjeux sont définis en terme de force et de faiblesse du territoire, de menaces et d'opportunités pour l'environnement.

Pour compléter la base d'informations disponibles, des investigations de terrain par l'équipe de scientifiques d'Espace Environnement ont été réalisées en janvier et juillet 2008 à l'approche des milieux et des formations végétales ainsi qu'aux inventaires faunistiques sur les sites à enjeux de développement de manière à évaluer l'impact éventuel sur les zones susceptibles d'être urbanisées.

La seconde phase de travail a consisté à consulter les bases de données naturalistes, opérer des recherches bibliographiques et contacter des naturalistes locaux. Ces investigations ont permis d'identifier les habitats et les groupes zoologiques à fort enjeu écologique.

Ces démarches ont dégagé trois groupes de Vertébrés présentant des espèces protégées et/ou à forte valeur patrimoniale susceptibles d'être présentes sur les secteurs d'étude : les ripisylves pour les formations végétales et les chiroptères concernant le domaine faunistique.

Les enjeux environnementaux identifiés y ont alors être hiérarchisés de manière à pouvoir définir les objectifs et les orientations.

En croisant les objectifs communaux en matière d'environnement et les enjeux identifiés, ont émergé des orientations environnementales et des orientations plus générales à l'échelle du PLU.

Des investigations naturalistes (Espace Environnement) plus récentes (Mars 2010) ont été menées pour la mise à jour de l'ensemble des orientations prises dans le projet de plan.

b) L'évaluation des incidences des orientations du P.L.U

L'étude d'environnement ne devait pas s'arrêter à cet état initial. Une appréciation des incidences prévisibles était indispensable. Chaque orientation nécessitait d'être évaluée au regard de chaque enjeu environnemental identifié. L'importance des incidences a été définie en repérant les effets que les orientations d'un document d'urbanisme étaient susceptibles de générer sur l'environnement. Elles pouvaient découler directement ou indirectement des orientations.

L'évaluation des incidences a été menée sur les orientations et dispositions du PLU et plus particulièrement sur les secteurs définis comme secteurs à enjeux inscrits dans le périmètre Natura 2000.

A noter que le commune a souhaité réalisé de l'étude environnementale sur l'ensemble de ses sites de projet, permettant une appréhension globale et détaillée des impacts éventuels et des mesures à mettre en oeuvre pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Lorsque le coût environnemental de certaines orientations a été jugé excessif par la collectivité, la recherche de solutions alternatives a été envisagée.

Il s'agissait de s'assurer de l'adéquation des orientations d'aménagement et de développement avec le fonctionnement des milieux naturels et la biodiversité de la faune et de la flore.

La prise en compte du souci de préservation et de mis en valeur de l'environnement s'est traduit ainsi dans les zonages et le règlement du P.L.U.

c) La recherche de mesures réductrices et correctrices

A la suite de cette évaluation, la collectivité a ensuite défini les mesures permettant de limiter les incidences négatives, voire envisager des mesures compensatoires améliorant la qualité de l'environnement.

d) Le suivi et le bilan des effets sur l'environnement

Pour apprécier les évolutions et éventuellement réviser ou modifier le document d'urbanisme, un dispositif de suivi en aval du Plan Local d'Urbanisme a été mis en place.

Il était souhaitable de pouvoir s'appuyer sur un système d'observation du territoire qui en décrive l'état et les pressions qu'il subit.

Les mesures de suivi devaient être définies en tenant compte de la hiérarchisation des enjeux environnementaux et des impacts les plus significatifs afin de sélectionner certains paramètres cruciaux.

Il était également nécessaire de définir des indicateurs permettant d'apprécier l'efficacité du document d'urbanisme pour orienter l'évolution du territoire en fonction des orientations décidées.

2.2. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE PAR LES SCIENTIFIQUES ET NATURALISTES QUI ONT MENÉ L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Deux sorties de terrain ont été consacrées à l'étude des milieux et des cortèges aviaires sur les sites étudiés. Ces deux interventions ont eu lieu par grand beau temps, les 3 et 4 mai 2008.

Lors de nos prospections, les espèces aviaires ont été déterminées par observation directe aux jumelles ou par identification de leurs cris et chants grâce à l'ouvrage « Le guide ornitho (Svenson et al., 2000) » et à la discographie de référence « Tous les oiseaux d'Europe (Roché, 1990) ».

La biologie, l'écologie et les éventuels statuts de protection, rareté ou vulnérabilité ainsi que la valeur patrimoniale varoise des espèces identifiées ont été traités d'après les ouvrages suivants :

- Statut de la Faune de France métropolitaine, statuts de protection, degrés de menaces, statuts biologiques (Muséum National d'Histoire Naturelle, 1997).
- Le Livre Rouge, Inventaire de la faune menacée en France (Muséum National d'Histoire Naturelle, 1994).
- Oiseaux menacés et à surveiller en France (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999).
- Oiseaux remarquables de Provence, écologie, statut et conservation (Lascève et al., 2006).

Les divers milieux et formations végétales de la zone ainsi que leurs statuts et dynamiques écologiques ont été identifiés et analysés grâce aux ouvrages suivants :

- Les quatre flores de France (Fournier, 1990).
- La Grande Flore en couleur, 5 tomes (Bonnier, 1990).
- Ecologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen (Quézel & Médail, 2003).

Les bases de données naturalistes du C.E.E.P. (Conservatoire & Etude des Ecosystèmes de Provence / Alpes du Sud) et de la Direction Régionale de l'Environnement ainsi que les sites internet de « l'Inventaire National du Patrimoine Naturel » (Muséum National d'Histoire Naturelle) et du « Portail du Réseau Natura 2000 » (Ministère de l'Ecologie) ont été consultés pour connaître et cerner les enjeux faunistiques et floristiques locaux ainsi que les habitats rares, classés à l'échelle européenne ou à forte valeur écologique locale.

Le Conseil Général du Var, qui a en charge la cartographie et la proposition d'inscription du site Natura 2000 FR9301626 Val d'Argens a également été consulté.

Dans un second temps, une visite sur le terrain, faite le 11 mars 2010, a permis de se rendre compte de l'état des lieux. Les habitats ont été identifiés, des données spécifiques ont été relevées.

L'objectif est de fournir un avis en termes d'enjeux et de contraintes. Pour cela, les potentialités de chaque site auront été évaluées par le croisement de plusieurs sources d'informations :

- Les observations faites sur le terrain.
- Les propres connaissances des experts en milieux naturels du bureau d'étude, concernant la commune et ses environs, le Var et la Provence.
- La consultation de la bibliographie et d'autres sources telles les experts ou les associations locales.
- Les sites sont inclus dans le périmètre Natura 2000 « Val d'Argens » où la directive habitats s'applique.

Ainsi des enjeux ont été mis en avant, entre autre le rôle phare de la ripisylve nommée aussi forêt galerie. Des espèces prioritaires ou patrimoniales ont été inventoriées parmi les Poissons, les Coléoptères, les Lépidoptères, les Odonates, les Orthoptères, les Reptiles et les Chiroptères.

Les 5 sites ont été traités un par un avec une liste des espèces et des enjeux soit avérés soit potentiels ainsi qu'un avis sur les contraintes en matière d'aménagement.

Par commodité, les sites ont été identifiés par un chiffre et ont été nommés par un toponyme local.

Pour l'ensemble des sites, un état des lieux avec une approche par milieux et habitats a été réalisé.

La liste des espèces (oiseaux principalement mais aussi mammifères) notées lors de la visite du 11 mars est présente dans le document.

Les espèces ont été regroupées par affinité ou par type d'habitat afin de servir d'indicateur de la qualité de ces milieux.

- Un descriptif des potentialités. Seules ont été envisagées là les espèces patrimoniales prises en compte dans les listes des directives européennes (directive « oiseaux » et directive « habitats ») ou dans les listes nationales et régionales.
- Un avis dégageant les enjeux et les contraintes.

